

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

---

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Non soutenu

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE177

présenté par  
M. Pupponi, rapporteur  
à l'amendement n° CE|24 de M. Abad

-----

### ARTICLE 15

I. Au début de l'alinéa 2, insérer les mots :

« Sous réserve de la présente loi, »

II. En conséquence, à la fin du même alinéa, supprimer les mots :

« en vigueur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.